

Québec, le 25 mai 2021

[REDACTED]

N/Réf. : 03.06.31990  
Objet : Demande de documents

[REDACTED]

Pour faire suite à votre demande formulée en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, vous trouverez ci-joint copie des documents demandés.

Cependant, nous ne pouvons vous communiquer tous les renseignements demandés, parce que :

- Le document demandé n'existe pas ou la Société ne le détient pas et nous ne sommes pas tenus de confectionner un document pour répondre à une demande d'accès. Voir les articles 1 et 15 ci-annexés ainsi que les notes de la Vice-présidence à l'accès sécuritaire au réseau routier, de la Direction générale des finances et de la Vice-présidence aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière.

Toutefois, selon cette loi, il est possible d'exercer un recours en vous adressant, dans les 30 jours de la présente réponse, à la Commission d'accès à l'information au numéro 1 888 528-7741.

Recevez, [REDACTED], nos salutations distinguées.

La substitut de la responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

[ORIGINAL SIGNÉ PAR]  
Nathalie Jacques

P.j.

ANNEXE

EXTRAITS DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR  
LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

(ARTICLE 1)

La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents : écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

(ARTICLE 15)


Le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements.

**NOTE**

**DESTINATAIRE :** Me Farah Ben Messaoud  
Secteur de l'accès à l'information et de la  
protection des renseignements personnels - DAJ


**EXPÉDITRICE :** Marie-Claude Genest

**DATE :** Le 4 mai 2021

**OBJET :** **Demande d'accès – 03.06.31990**  
- 

---

Pour faire suite à votre demande du 4 mai 2021, relativement à l'objet mentionné en titre, nous avons effectué des recherches auprès des secteurs de la Vice-présidence à l'accès sécuritaire au réseau routier (VPASRR).

En réponse à la demande de , concernant l'obtention de documents relatifs aux véhicules de plus de 40 000\$ visés par les droits d'immatriculation additionnels (DIA), de même que ceux qui ont été exemptés desdits droits, la VPASRR ne détient aucun document répondant à la demande telle que formulée.

Espérant le tout conforme, je vous invite à communiquer avec moi au besoin.

Marie-Claude Genest

Direction générale des finances

**DESTINATAIRE :** Me Farah Ben Messaoud  
Secteur de l'accès à l'information et de la protection des  
renseignements personnels – DGAJ

**DATE :** Le 14 mai 2021

**OBJET :** Demande d'accès à l'information – 03.06.31990

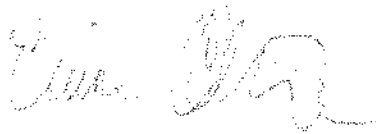
---

Pour faire suite à la demande d'accès de [REDACTED] datant du 3 mai dernier, nous vous transmettrons en annexe un tableau démontrant les montants totaux annuels perçus par la SAAQ concernant les droits d'immatriculation additionnels pour les véhicules de luxe, depuis la création de ce droit additionnel d'immatriculation.

Seule cette partie de la demande de [REDACTED] concerne la Vice-présidence aux finances et au contrôle organisationnel.

Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer avec Mme Dany Parent au 418 528-3333 poste 85935 ou [dany.parent@saaq.gouv.qc.ca](mailto:dany.parent@saaq.gouv.qc.ca).

La directrice générale par intérim



Elaine Olivier

## Annexe

Année	Sommes perçues pour les droits d'immatriculation supplémentaires au détenteur d'un véhicule de luxe
1998	2 230 356 \$
1999	2 831 891 \$
2000	3 505 922 \$
2001	4 194 795 \$
2002	4 748 530 \$
2003	6 041 601 \$
2004	7 007 074 \$
2005	6 922 306 \$
2006	7 292 893 \$
2007	8 100 929 \$
2008	7 964 073 \$
2009	7 054 108 \$
2010	8 990 450 \$
2011	9 978 532 \$
2012	10 394 114 \$
2013	11 305 076 \$
2014	12 894 008 \$
2015	15 967 327 \$
2016	20 420 941 \$
2017	24 071 609 \$
2018	24 941 283 \$
2019	27 234 493 \$
2020	28 521 783 \$

**NOTE**

**DESTINATAIRE :** M<sup>o</sup> Farah Ben Messaoud

**EXPÉDITRICE :** Marie-Pier Marcotte

**DATE :** Le 10 mai 2021

**OBJET :** Demande d'accès à l'information 03.06.31990

---

Bonjour,

En réponse à la demande mentionnée en objet, je vous informe que la Vice-présidence aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière ne détient pas l'information permettant de répondre à la présente demande.

Salutations distinguées